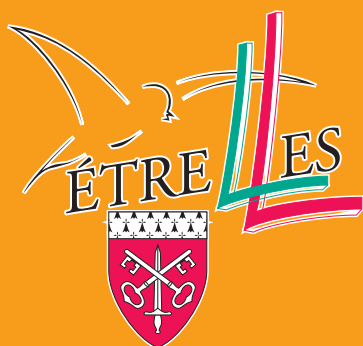


# L'Étrellais

BULLETTIN MUNICIPAL / N°76 / NOVEMBRE 2018



**POUR LE PROCHAIN ETTRELLAIS,  
DÉPÔT DES ARTICLES  
LE 31 JANVIER 2019 DERNIER  
DÉLAI. SORTIE PRÉVUE  
COURANT MARS 2019.**

**Rappels :**

Pour les associations **une demi-page et 2 photos maximum**  
Articles signés par les auteurs

Fournir des fichiers word et non des fichiers PDF.

2 possibilités :

• envoi par mail à la mairie : [mairie.ettelles@wanadoo.fr](mailto:mairie.ettelles@wanadoo.fr)

Ou

• dépôt par clé USB à la mairie.

## Horaires d'ouverture

	MAIRIE	POSTE
LUNDI	14h - 17h	14h - 19h
MARDI	9h - 12h15 14h - 17h	9h - 12h15
MERCREDI	9h - 12h15 14h - 17h	9h - 12h15
JEUDI	FERMETURE	
VENDREDI	9h - 12h15 14h - 17h	9h - 12h15
SAMEDI	9h - 12h	

## Contact mairie :

Tél. 02 99 96 62 11

Fax 02 99 96 53 37

Mail : [mairie.ettelles@wanadoo.fr](mailto:mairie.ettelles@wanadoo.fr)

Site internet : [www.ville-ettelles.fr](http://www.ville-ettelles.fr)

Pensez à vous inscrire à la newsletter

## Permanences en Mairie

Mme le Maire : sur rendez-vous.  
Rencontre 1<sup>er</sup> adjoint et élue CCAS :  
1<sup>er</sup> samedi du mois en mairie  
de 10h30 à 12h  
Autres adjoints sur rendez-vous.

Bulletin municipal d'information quadrimestrielle  
Dépôt légal : 3<sup>e</sup> trimestre 2018

Directeur de la Publication :

Mme Le Maire d'Étrelles M.C. Morice

Comité de rédaction : Monique Le Solliec,  
Stéphanie Savatte, Stéphane Davenel,  
Guy Rousselet, Nicolas Turmeau,  
Jean-Pierre Garnier.

Conception et impression :  
Imprimerie Morvan-Fouillet - Vitré

# Édito du Maire



Cette année toute la France célèbre le centième anniversaire d'un conflit terrible pour notre pays mais aussi pour l'Europe en général.

Toute une génération balayée dans la fleur de l'âge, des régions dévastées, des communes rayées de la carte et d'innombrables familles dans le deuil.

Le dimanche 11 novembre a un caractère particulier pour ce 100<sup>ème</sup> anniversaire... la Mairie et l'Association des Anciens combattants invitent les Étrellois à participer à ce moment de recueillement très fort.

Le tabac Presse rouvre ses portes après 12 longs mois de fermeture. Faisons le meilleur accueil à Cathy Berthaud qui a racheté les murs et le fond de commerce. Chacun attend ce moment avec impatience... comme tous les commerces de proximité dont nous bénéficions sur la commune, ce dernier crée le lien social indispensable à la vie de notre petite cité... En cette période de forte augmentation des énergies (carburants, fuel, gaz...) privilégions les commerces locaux, donnons leur la capacité par leur savoir faire, de résister à la facilité de consommer sur internet, ou de s'approvisionner à Rennes ou Laval.

Consommons local autant que possible et nous pourrons conserver tous ces métiers de proximité qui font la richesse (avec les associations et les services mis à disposition) de nos communes rurales.

Dans quelques jours aussi, la nouvelle maison de santé ouvrira ses portes et des professionnels vous y accueilleront. L'Infirmière et les Sages Femmes qui étaient hébergées dans les locaux rue du Capitaine F Guérault, le Docteur et le remplaçant du Dr Prioux parti cet été ... Enfin une jeune Podologue complètera l'offre variée de professionnels déjà présents sur la commune. Les élus et les professionnels travaillent de concert depuis plusieurs mois sur ce nouvel équipement qui a mobilisé de l'énergie mais aussi des financements publics pour lesquels les Étrellois ont été tous sollicités au travers de leurs taxes d'Habitation et Foncière. Les services comme les commerces garantissent une qualité de vie, la collectivité les conforte quand à leur pérennité elle dépend de tous. Se doter de tous ces leviers, c'est investir dans le futur, c'est démontrer qu'une commune rurale est attractive par la volonté qu'elle met à se doter d'équipements utiles et de qualité, pour conserver mais aussi attirer de nouvelles familles, de nouveaux acteurs économiques qui contribueront à l'effort collectif.

Pour se faire le PLU, document d'Urbanisme revu et actualisé pour les dix prochaines années, rentre dans sa phase de concertation (l'enquête publique débutera en janvier prochain). En Mars 2019 plusieurs entreprises pourront enfin démarrer leur installation sur notre territoire. C'est le cas pour l'ancienne base EIFFAGE où un peu plus de 80 emplois seront relocalisés avec deux sociétés (Groupe Pigeon et Kertrucks) ; C'est l'extension de la zone communautaire de Montigné (sur la commune d'Étrelles) qui verra l'installation de plusieurs entreprises, enfin l'arrivée de la totalité du Groupe Désert qui quitte La Guerche de Bretagne... les travaux du bâtiment administratif ont démarrés, la plateforme de stationnement de l'ensemble de la flotte poids lourds ainsi qu'un atelier verront le jour en 2019.

Enfin pour permettre aux entreprises de Cap Bretagne (ancien site communautaire de Mitsubishi) de pouvoir se développer et à d'autres en attente d'installation, le PLU proposera une nouvelle capacité d'accueil de plus de 10 hectares.

Très joyeuses fêtes de fin d'année aux petits comme aux grands.

Marie Christine Morice  
Maire d'Étrelles

## Réforme électorale au 1<sup>er</sup> janvier 2019.

L'Insee met en place le répertoire électoral unique (REU)

Pour les élections Européennes la date limite des demandes d'inscriptions sur la liste électorale est fixée au dimanche 31 mars 2019.



# État Civil

31 mai au 30 septembre 2018

## NAISSANCES

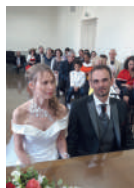
31/05/2018	Léa RICOU	3 Impasse des Bouleaux
02/07/2018	Enzo PIQUET MEREL	2 A rue de la Vigne
17/07/2018	Inès DESNO	18 rue du Champ Fleuri
27/07/2018	Zoé DAULAY	6 rue des peupliers
30/07/2018	Albain LAGRANGE	Lieu-dit « La Basse Miochère »
31/07/2018	Lubin JAMIER	10 rue des Peupliers
07/08/2018	Marin LE BIHAN GILBERT	4 rue du Chardonneret
22/08/2018	Enzo RENAULT	20 rue des Saulniers
02/09/2018	Angèle MAYEUX	Lieu-dit « La Géraudière Ronceray »
23/09/2018	Milo NOËL	14 rue des Pommiers
26/09/2018	Jeanne PASQUET	13 rue de la Prévalaye
29/09/2018	Lilou ANDRÉ	6 impasse des Fauvettes

## MARIAGES

09/06/2018	Agathe BUREL Benôit LE PLÉNIER	21 rue Villebois Mareuil Nantes
09/06/2018	Bérendère ROULIN Julien FOUGERAIS	16 rue du Pré Neuf Etelles
21/07/2018	Mélanie CATHELINE Benoit DOUARD	53 Quai de la Prévalaye Rennes
18/08/2018	Sandrine PASSARD Fabien GARNIER	Lieu-dit « Le Dégautier » Genes sur Seiche
25/08/2018	Elodie DELLIERE Anthony CHAPRON	2 B rue de la Moutaudière appt n°16 – Etelles
25/08/2018	Jennifer GARAUULT Eric BEAUGEARD Marine BARBOIS Jean-Michel DUPLAN	3 C rue du Champ Blanc Etelles 12 impasse de Bête Etelles
27/07/2018	Gwénola KERROTRET Robert LEE	7 La Géraudière Etelles



Mélanie CATHELINE  
et Benoit DOUARD



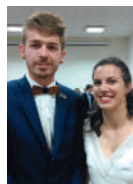
PASSARD Sandrine  
et GARNIER Fabien



Bérendère ROULIN  
et Julien FOUGERAIS



DELLIERE Elodie  
et CHAPRON Anthony



Agathe BUREL  
et Benôit LE PLÉNIER



GARAUULT Jennifer  
et BEAUGEARD Eric



Gwénola KERROTRET  
et Robert LEE

## DÉCÈS

26/06/2018	Jean GILLES	route du Bourgneuf 9 La Croix Rouge Vitré
22/07/2018	Marlène BORDAIS	3 rue du Champ des Oiseaux
23/07/2018	Georges BERTHOIS	5 rue Hyacinthe Hévin
23/07/2018	Suzanne QUINET née GUIHARD	5 rue Hyacinthe Hévin
27/07/2018	Jeanne BÉNARD née HORVAIS	5 rue Hyacinthe Hévin
07/08/2018	Victor HOUILLOT	5 rue Hyacinthe Hévin
13/08/2018	Angèle HERY née HUET	5 rue Hyacinthe Hévin
20/08/2018	Michel HERVÉ	5 rue Hyacinthe Hévin

## SOMMAIRE

Etat-civil .....	p 3
Les nouveautés .....	p 4
Vie pratique .....	p 5 à 7
Vie communale .....	p 8 - 9
Conseils municipaux .....	p 10 à 13
Vie scolaire .....	p 14 - 15
Vie associative .....	p 16 à 18

## Horaires de messes

Deuxième et quatrième  
dimanches du mois : 10h30

Tél : 02 99 96 61 55

Secrétariat : Du lundi au vendredi  
de 10h00 à 12h00 et de 14h30 à 16h30

Urgences..... 02 99 96 61 55  
Diacre J.M. QUETIER .... 02 99 49 58 69

Permanence presbytère d'Etelles, tous les  
mardis, de 10h à 12h.



## La Paroisse a déménagé à la Maison des Associations



# Les nouveautés

## Nouveaux arrivants de la 1<sup>ère</sup> tranche de la ZAC de la Plesse.



A tout juste 25 ans, j'ai choisi Etreelles pour ouvrir mon cabinet de pédicurie-podologie. Originnaire de la région, c'est un retour aux sources pour moi. Après deux années à effectuer des déplacements dans la région et celles voisines, j'ai décidé de me sédentariser ici. Ayant investi dans du matériel neuf je pourrais bientôt vous accueillir à la nouvelle maison de santé et venir chez vous pour tout soins et semelles orthopédiques.

Vous pouvez me joindre  
au 06 26 15 48 58

Louise REBIN

MC Location, l'entreprise de Morgane Charpentier à Etreelles, propose de la location de voiture et de minibus sur des périodes courtes ou longues.

### Un service sur-mesure

« Les locations de minibus fonctionnent très bien avec les associations ou même les privés pour les vacances par exemple », indique l'entrepreneuse de 29 ans.

Quant aux locations longue durée, pour le moment, l'entreprise dispose de trois véhicules, tous loués.

J'achète les voitures neuves en fonction de ce que souhaitent les clients. Je les rencontre, je vois leurs besoins et j'achète. Je pense que c'est avantageux car le contrat comprend l'entretien et l'assurance. Il n'y a pas de faux frais ou de mauvaise surprise. Pour un jeune en conduite accompagné qui souhaite s'habituer à un modèle de voiture, ou dont les parents ont une voiture automatique par exemple, cela peut être idéal.

Aujourd'hui à domicile, Morgane espère au fur et à mesure du

développement de l'entreprise avoir un local sur Etreelles et peut-être même embaucher quelqu'un pour l'aider.

Renseignements : 07 81 28 30 33  
ou sur la page Facebook  
MC Location



## Réouverture tabac presse

Après 5 années passées à la tête du bar, tabac et presse de Balazé, Kathy se lance dans une nouvelle aventure et vous attends avec impatience, après la réouverture du tabac - presse- FDJ d'Etreelles.

La mairie m'a beaucoup aidée dans l'installation, l'équipe a été très présente. On peut dire que tout est fait pour garder les commerces dans la commune.

Horaires d'ouvertures : du lundi au vendredi de 7 h à 13h 30 et de 15h 30 à 19h, ainsi que le samedi de 8h à 13h et de 14h 30 à 19 h.





REGLEMENTATION

## En route vers le jardinage au naturel !

Je jardine, tu jardines, il jardine, nous jardinons... et oui, nous sommes près de 20 millions à jardiner un petit lopin de terre et 2019 sera pour tous une année cruciale en termes de pratique de jardinage. Ce sera un grand pas vers le jardinage au naturel.

Car à compter du **1<sup>er</sup> janvier 2019**, la distribution, la détention et l'utilisation de produits phytosanitaires\* seront interdites. C'est-à-dire que les magasins n'auront plus le droit de vendre de produits\* et les jardiniers ne devront pas en avoir chez eux et encore moins en utiliser dans leur jardin. Le non-respect de ces interdictions constitue une infraction et peut être puni à hauteur de 150 000 € d'amende. D'ores et déjà et depuis le 1er janvier 2017, ces produits\* ne sont plus en libre-service et sont sous clé dans les surfaces de vente.

### Comment faire pour se passer de produit ?

- concevoir un jardin naturel, équilibré et résistant : planter des plantes locales, au bon endroit, accueillir la biodiversité, la nature et les auxiliaires
- recourir aux alternatives non chimiques : paillis, compost et amendements organiques, ...
- se renseigner auprès de personnes et outils ressources pouvant apporter un conseil technique : associations de jardinier amateurs, professionnels du jardinage au naturel, conseillers vendeurs en jardinerie, [www.jardinaunaturel.org](http://www.jardinaunaturel.org), [www.jardiner-autrement.fr](http://www.jardiner-autrement.fr), ...

### Que faire des produits qu'il me reste en stock ?

Ces produits chimiques\* peuvent être des déchets dangereux. Il est donc important de ne pas les jeter dans la poubelle (ordures ménagères ou tri sélectif) ou dans les évacuations d'eau (WC, évier, bouches d'égoût, avaloirs d'eau pluviales, fossés, puits,...). Qu'ils soient vides ou avec un reste de contenu, ils doivent être apportés en déchèterie ou en un point de collecte temporaire afin de bénéficier d'une prise en charge et d'un traitement sécurisé. Retrouvez la déchèterie la plus proche de chez vous sur le site : [www.ecodds.com](http://www.ecodds.com)

\* : Certains produits restent toutefois accessibles aux amateurs : produits de biocontrôle ou à faible risque ou utilisables en agriculture biologique.

PUBLICATIONS

## Utilisation de pesticides : vos droits et démarches

Que faire si votre voisin utilise des pesticides ?

Votre voisin est libre d'utiliser des pesticides sur sa propriété dans le respect de la réglementation : distances vis-à-vis des points d'eau, utilisation des produits en accord avec leur autorisation de mise sur le marché, conditions de vent... À l'heure actuelle, il n'existe pas de distance de sécurité à respecter entre une parcelle traitée et la propriété d'un particulier (habitation ou limite de propriété).

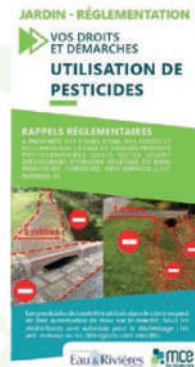
Cependant, si vous constatez que des végétaux jaunissent suite à l'application de pesticides sur la propriété voisine, vous pouvez, dans un premier temps :

- informer votre voisin des impacts de ses pratiques sur votre propriété et du fait que vous ne voulez pas y voir l'application ou la dérive de pesticides.
- lui rappeler la réglementation (types de produits autorisés, lieux d'application autorisés, etc.) et lui diffuser des informations sur le jardinage au naturel.

Si vous ne trouvez pas de terrain d'entente, vous pouvez :

- faire procéder à un constat d'huissier (éventuellement pris en charge par votre assurance-assistance juridique) et saisir le conciliateur de justice.
- déposer plainte à la gendarmerie.

Retrouvez tous les conseils sur la fiche pratique « Utilisation de pesticides : vos droits et démarches » par la Mce et Eau et Rivières de Bretagne sur [www.jardinaunaturel.org](http://www.jardinaunaturel.org)



ASTUCE

## Un bon sol au potager

En cette fin d'année, pensez à préparer la saison suivante. La vie du sol est un élément déterminant pour la santé des plantes. Un sol compact, trop serré et imperméable, empêchera les plantes de s'épanouir. A contrario, un sol meuble, aéré, où l'eau pénétrera sans effort permettra une bonne croissance et une bonne santé de vos plantes.

Pour ce faire, pensez à :

- Utiliser du compost plutôt que des engrais minéraux : il va améliorer la fertilité et la vie du sol en stimulant l'activité des vers de terre et des micro-organismes.
- Déposer le compost directement sur le sol en surface : les vers de terre remonteront le chercher, ce qui permettra au sol de l'assimiler.
- Couvrir votre sol l'hiver : après les récoltes, inutile de tout arracher ! Coupez les plantes en place sans les déraciner, ajoutez une bonne épaisseur d'autres « déchets » verts : restes de plantes, feuilles, broyats... Ainsi, votre sol sera protégé pour l'hiver et la décomposition des déchets verts permettra aux microorganismes et aux vers de terre de poursuivre leur travail. Au printemps, il vous suffira d'enlever ce manteau hivernal pour découvrir un sol meuble, prêt à accueillir des nouvelles plantes ou semis.

Finis le désherbage et le bêchage pénible du potager au printemps : il n'y a plus qu'à semer, planter et patienter !



Pour jardiner sans pesticides, consultez : [www.jardinaunaturel.org](http://www.jardinaunaturel.org)



Lettre réalisée par La Maison de la consommation et de l'environnement et Proxalys environnement pour le compte de la Région Bretagne



## Circulation Rennes en cas de pollution

Rennes instaure à partir de ce lundi 1<sup>er</sup> octobre la circulation automobile différenciée en cas de pic de pollution sur la base des vignettes anti-pollution Crit'Air.

### La circulation différenciée, c'est quoi ?

La circulation différenciée entre en vigueur ce lundi 1<sup>er</sup> octobre, à Rennes intra-rocade. Finie la circulation alternée, selon les plaques d'immatriculation paires ou impaires, en cas de pic de pollution aux particules fines. En cas de pollution de l'air, il faudra avoir sa vignette pour circuler. Ce système vise à restreindre la circulation des véhicules les plus polluants, identifiés sur la base d'une vignette Crit'air.

### Quand s'appliquera-t-elle ?

Tous les véhicules (voitures, poids lourds ou deux-roues) sont concernés. En cas de pic de pollution, la mesure s'appliquera dès le 4<sup>e</sup> jour : il faudra se munir de sa vignette pour circuler. À partir du 6<sup>e</sup> jour, les véhicules les plus polluants, en catégories 4 et 5, ne

pourront pas circuler, même avec la vignette. Les véhicules des services de santé et d'urgence devraient bénéficier de dérogations.

### Sur quelle zone géographique ?

Cette mesure s'appliquera dans un périmètre bien défini : Rennes intra-rocade. Dès que l'on circulera à Rennes, lors d'un épisode de pollution, il faudra avoir une vignette. Que l'on soit Rennais ou que l'on habite ailleurs. Ce n'est pas la domiciliation qui est prise en compte, mais le véhicule à bord duquel on circule. La rocade, axe de transit, n'est pas concernée. Par conséquent, pas besoin de vignette pour circuler dans les communes de la métropole rennaise ou dans le reste du département. En revanche, dans ce secteur étendu, la vitesse sera réduite de 20 km/h sur les axes où la vitesse est limitée à 110 km/h ou 130 km/h.

### Quelle vignette pour quel véhicule ?

Les véhicules sont répartis en six classes environnementales. Les véhicules

**Périmètre concerné : Rennes intra-rocade (rocade exclue)**  
Circulation interdite pour... les véhicules **sans vignettes** à partir du **4<sup>e</sup> jour de pollution**, les vignettes **4 et 5** à partir du **6<sup>e</sup> jour de pollution**



immatriculés pour la première fois avant le 1<sup>er</sup> janvier 1997, trop polluants, ne pourront pas obtenir de vignette et seront donc totalement interdits de circulation immédiatement en cas de pic de pollution.

### Combien coûte la vignette ?

La Dreal, le service préfectoral qui gère la vignette, rappelle qu'il existe un seul et unique tarif : 3,62 € pas un centime de plus. Les automobilistes doivent acheter leur vignette sur le site officiel [www.certificat-air.gouv.fr](http://www.certificat-air.gouv.fr). Elle s'achète une fois pour toutes ; inutile de la renouveler chaque année. Elle est valable sur l'ensemble du territoire national.

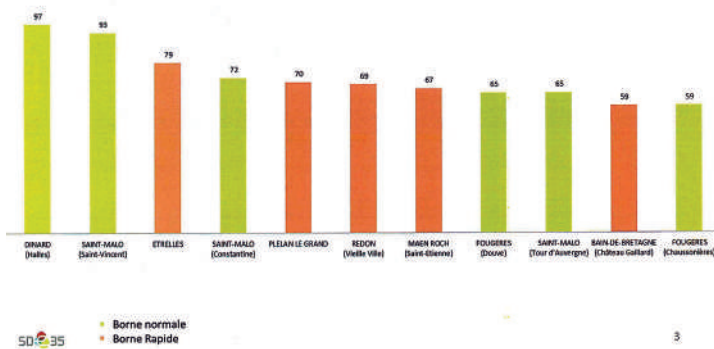
## Bornes rechargement électrique

Étreilles dispose à la Vigne (face au restaurant La Petite Fringale) d'un point de rechargement rapide pour les voitures électriques. Cette borne est un des celles les plus utilisées en Ille et Vilaine (voir graphique août 2018)

Top 10  
Août 2018

béa

Ces 11 bornes représentent 31 % des charges effectuées en août sur l'ensemble du réseau Béa



**SAPEURS POMPIERS Ille & Vilaine**

**PROTEGER VOS PROCHES, C'EST NATUREL C'EST AUSSI NOTRE QUOTIDIEN**

**LES SAPEURS-POMPIERS D'ARGENTRÉ-ÉTREILLES RECRUTENT**

**Venez en parler avec nous**

- Tous les samedis matin au centre de secours
- Sur [f](https://www.facebook.com/sapeurspompiers35) Sapeurs-pompiers d'Argentré-Étreilles

[www.devenirvolontaire35.fr](http://www.devenirvolontaire35.fr)



## GARDONS LE CONTACT

SERVICE PUBLIC DE COLLECTE ET TRAITEMENT DE VOS DÉCHETS MÉNAGERS

septembre-octobre 2018

### ACTUALITÉ

## La déchèterie de la Guerche-de-Bretagne fermée au 1<sup>er</sup> septembre



Depuis le 1<sup>er</sup> septembre 2018, la déchèterie de la Guerche-de-Bretagne a définitivement fermé ses portes. La mise en service d'un nouveau site est programmée courant 2019.

Afin d'accompagner le développement économique du Parc d'Activités de la Garenne, le SMICTOM a progressivement réduit l'activité de la déchèterie, avant cession définitive du site le 1<sup>er</sup> septembre 2018. En effet, depuis le 17 mars, seuls les déchets verts étaient acceptés sur le site.

### DE NOUVELLES HABITUDES À PRENDRE

Les usagers utilisant la déchèterie de la Guerche-de-Bretagne sont invités à modifier leurs habitudes et à se reporter dans les déchèteries de Retiers, Bais ou Argentré-du-Plessis. À noter que ces deux dernières déchèteries sont accessibles par le biais d'une carte magnétique. Les habitants doivent donc effectuer une demande de carte d'accès sur le site internet du SMICTOM. La carte est transmise gratuitement et permet 18 passages par an.

### UN NOUVEAU SITE

Au cours du deuxième semestre 2019, une nouvelle déchèterie ouvrira à la Guerche-de-Bretagne, route de Visseiche. Elle permettra d'accueillir de nouveau les usagers dans des conditions optimales.



### DÉCRYPTAGE

**Triez, pour recycler !**

**TRIER, OUI, MAIS QUE DEVIENNENT LES DÉCHETS ? EN QUOI SONT-ILS TRANSFORMÉS ?**

En 2017, un habitant du territoire du SMICTOM a produit 236 kg de déchets ménagers (hors déchèterie). Parmi eux, 157kg d'ordures ménagères sont amenés au Centre de Valorisation Énergétique des Déchets pour être transformés en énergie. Le reste est transféré au centre de tri.

Une fois arrivé au centre de tri, les déchets sont triés en 9 matières : plastiques clairs, plastiques foncés, plastiques opaques, acier, aluminium, papiers, cartonnette et brique alimentaire.

Ces flux sont ensuite mis en balle et expédiés vers les usines de recyclage pour être transformés en nouveaux objets. Par exemple, les plastiques clairs deviennent des couettes, l'aluminium des cadres de vélo et les sacs jaunes deviennent des sacs jaunes.

**Pour en savoir plus :**  
[www.smictom-sudest35.fr/dossier](http://www.smictom-sudest35.fr/dossier)

### (en bref

#### 2017 : baisse des ordures ménagères

En 2016, le volume global des ordures ménagères sur le territoire avait diminué de 0,66 % par rapport à 2015. En 2017 la tendance se poursuit à la baisse. Par rapport à 2016, la diminution globale est de 3,26 %, soit - 4,27 % par an et par habitant. Une évolution toujours encourageante en matière de réduction des déchets.



### (en ligne

#### Réservation de composteurs

1/3 de votre poubelle est composée de déchets fermentescibles qui ont leur place dans un composteur. Pensez à réserver le vôtre et faites de la place dans votre poubelle grise !



Prochaines dates et conditions : le 6 octobre à Vitré. Réservation en ligne : [www.smictom-sudest35.fr/formulaires/demande-de-composteur/](http://www.smictom-sudest35.fr/formulaires/demande-de-composteur/)

### (La TEOMi

Seuls les bacs pucés seront désormais collectés. Équipez-vous !

[adopteunbac.com](http://adopteunbac.com)



Pour recevoir un nouveau bac :  
02 99 74 44 47  
[www.smictom-sudest35.fr](http://www.smictom-sudest35.fr)

## DON DES FLEURS

Comme les autres années, des agents des espaces verts et des élus, vous accueilleront aux services techniques, rue du Capitaine Guérault **le samedi 17 novembre de 10h à 12h.** Vous pourrez récupérer des fleurs et des plantes gratuitement



## OUVERTURE MAISON DE SANTÉ

le lundi matin 19 novembre 2018

### INFORMATIONS UTILES

#### SMICTOM Sud-Est 35

28, rue Pierre et Marie Curie  
35500 Vitré

02 99 74 44 47

[contact@smictom-sudest35.fr](mailto:contact@smictom-sudest35.fr)

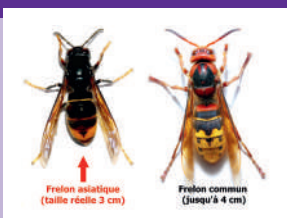
[www.smictom-sudest35.fr](http://www.smictom-sudest35.fr)

Sur le site du SMICTOM Sud-Est 35, onglet «collecter», je trouve au plus près de chez moi :

- la borne de collecte du verre,
- la borne de collecte du textile,
- ma déchèterie.

## Frelons asiatiques

2017 : 11 nids détruits  
2018 : 18 nids au 16 octobre



Frelon asiatique (taille réelle 3 cm)

Frelon commun (jusqu'à 4 cm)



# Vie communale

## TRAVAUX

Le programme de modernisation de l'éclairage public avance bien ; il devrait être terminé pour la fin de l'année avec une amélioration visuelle pour les usagers, une moindre nuisance pour la faune et des économies d'énergie.



Pour le programme voirie : une partie du chemin de la Roussière et la première partie de la route de Dronié ont été rénovées avec de l'enrobé à froid. Dans le bourg, l'aménagement de la rue du Chardonneret côté avenue du Mazé ainsi que l'impasse des Fauvettes va démarrer suite à la concertation avec les riverains.



## REPAS CCAS - LA PEINIÈRE LE 19 AVRIL 2018



Les + de 60 ans



Les 80 ans et +



Les + de 70 ans

*Comme chaque année une bonne ambiance. A l'année prochaine !*

## NOUVEAUX ÉQUIPEMENTS DE LOISIRS AU SKATE PARC ET AIRE DE LA PRÉVALAYE

Une barre slide souhaitée par les CM2 des écoles lors de la rencontre citoyenne avec les élus.

Un espace de remise en forme de plein air (et gratuit) dans l'espace arboré à la lumière naturelle qu'est le parc de la Prévalaye avec son plan d'eau et ses espaces jeux.

Christèle Buffet  
Adjointe enfance/intergénérationnelle





## QUE FAIRE APRES LA CLASSE ?

“Comme chaque année à la rentrée scolaire, l’académie de Rennes fait le point sur le nombre d’élèves attendus dans le public et le privé.

Constat principal : le nombre d’élèves du premier degré est en baisse pour cette année 2018-2019, en légère hausse pour le second degré” (source rédaction Ouest France Août 2018)

### Et qu’en est-il pour Etreilles à la rentrée 2018/2019 ?

Tout d’abord, l’éducation nationale a validé la demande du conseil municipal et du conseil d’école avec l’Ogec d’un retour à la semaine de 4 jours de classe.

Pour cette nouvelle rentrée, 327 élèves sont scolarisés dans les écoles étreillaises contre 337 en 2013 (comparable avec les mêmes rythmes scolaires).

A l’école publique Robert Doisneau, Céline Fourmont (enseignante TPS/PS/MS) assure la direction après Sophie Luka qui continue d’enseigner à l’école.

Les communautés éducatives des écoles oeuvrent autour des projets musicaux pour l’une et des contes pour l’autre. Sans oublier, le carnaval des écoles avec tous les enfants le mardi 5 mars 2019. Une rencontre s’organisera avec les directeurs des écoles prochainement afin d’échanger sur les nouveaux rythmes et moi-même.

Que faire après la classe dans ta commune ?  
(D'autres activités existent hors Etreilles)

<b>ACCUEIL DE LOISIRS</b> 06 42 33 89 39	<b>MUSIQUE</b> 1) Professeur de guitare, synthé... 06 18 56 25 17 2) Soleil d'orgue Harmonium d'église 02 99 96 63 93	<b>FOOTBALL</b> etrellesfootball. footeo.com	<b>VOLLEY (Tarcé)</b> 06 82 56 91 72 ou jeulandlucie@yahoo.fr
<b>BIBLIOTHÈQUE</b> etrellesbibliotheque @orange.fr	<b>DESSIN ET ARTS PLASTIQUES</b> 02 99 74 68 62	<b>BASKET</b> etrellesbasket.fr	<b>GRYMDA</b> Danse ass.grymda@gmail.com
		<b>BADMINTON</b> volantetrellois.fr	

Par sa politique éducative, la mairie favorise l'accès aux activités sportives, culturelles et de loisirs par des subventions versées aux associations pour votre enfant et soutient le bénévolat pour leur encadrement ainsi que la mise à disposition d'équipements.



### Et le mercredi matin sans classe ?

Afin de répondre aux besoins des familles, le comité de pilotage de l’accueil de loisirs (association de parents, fédération familles rurales, élus) a validé l’ouverture du mercredi matin avec une garderie le midi (12h-12h30) pour le rythme et le bien être de chacun.

Des accueils, soit à la demi-journée ou à la journée, avec ou sans repas, favorisent l’accès aux loisirs pour les enfants de 3 à 12 ans.

Les associations culturelles, artistiques et sportives accueillent les enfants après la classe et les mercredis et samedis dans les équipements communaux.

Mes remerciements et encouragements :

- une attention a été portée quant à la réorganisation garderie, cantine, ménage pour ces nouveaux rythmes scolaires (pas de diminution de temps de travail pour les agents),

- un message à l’ensemble du personnel des écoles pour leur investissement au quotidien, aux membres des associations de parents volontaires pour financer les projets pédagogiques, aux associations accueillant les enfants hors classe pour accéder aux loisirs : sports, culture, artistique, musique....
- Le maintien d’une politique éducative soutenant les associations par des subventions et l’encadrement de jeunes par des bénévoles
- aux enfants et agents communaux pour la qualité de notre cadre de vie,
- aux gestes citoyens et à la prévention routière partagés par les parents, enseignants, agents avec les enfants.

Christèle BUFFET Adjointe Enfance  
Jeunesse Intergénération

### Réponse :

Vous nous alertez sur la vitesse excessive de certains conducteurs rue du Capitaine François Guérault. Il s’agit de conducteurs qui ne respectent pas la réglementation. Des aménagements de voirie sont prévus sur cet axe après la requalification de la zone de l’Ecu.

L’adjoint à la voirie

**Dialoguons**

Reçu en Mairie d'Etreilles  
Le 03 AOUT 2018

Vos remarques, vos suggestions nous intéressent. Déposez les coupons en mairie.

J'attire votre attention sur les nombreux excès de vitesse rue de C.F. Guérault. Dernièrement une fille a failli être renversée par un véhicule en vitesse excessive. A plusieurs reprises, j me suis mis au milieu de la route pour faire ralentir des chauffards. Il se peut bon di mal que quelques choses en place (chicanes, au autres) avant qu'un accident arrive. Je vous remercie  
Loïc Jagline

A déposer dans la boîte aux lettres de la mairie, aucune réponse ne sera donnée aux bulletins anonymes.

## Séance du Lundi 2 juillet 2018

**Excusée ayant donné procuration :**  
Mme BUFFET Christèle à Mme SAVATTE  
Stéphanie, M. TURMEAU Nicolas à  
M. DAVENEL Stéphane

### Installations classées - Enregistrement restructuration de la porcherie de M. Olivier LOISIL

La Commune a reçu un dossier d'installation classée de la Préfecture d'Ille et Vilaine, pour la restructuration de la porcherie de M. LOISIL Olivier au lieu-dit « La Châtaigneraie » sur le territoire de la Commune d'Étrelles.

Il s'agit de la régularisation d'une structure déjà existante.

Le Conseil Municipal décide d'émettre un avis favorable sur le dossier de projet de restructuration de la porcherie de M. LOISIL Olivier au lieu-dit « La Châtaigneraie »

vote A l'unanimité

### Interventions suite à dégradations des biens communaux

Le Conseil Municipal décide de majorer le coût horaire des services municipaux, voté chaque année à partir du compte administratif, de 20% pour couvrir les frais inhérents, le cas échéant, des interventions des services pour des dégradations de biens communaux

vote A l'unanimité

### Soutien à la motion du comité de bassin Loire Bretagne

M. DAVENEL, Adjoint à l'environnement présente ce point.

Il ajoute que les Agences de l'Eau sont des organisations qui existent depuis 1964, qui sont déclinées au niveau européen. Elles sont impactées par des ponctions de l'Etat.

L'Agence de l'Eau subventionne des projets communaux (ex : schéma directeur eaux usées d'Étrelles) donc si elle a moins de moyens, les subventions aux Communes pour des projets ou des diagnostics risquent de diminuer.

Le Conseil Municipal décide d'apporter son soutien à cette motion du comité de bassin Loire-Bretagne

vote A l'unanimité

### Urbanisme - Arrêt du projet de Plan Local d'Urbanisme d'Étrelles

Entendu l'exposé de Mme le Maire ;

Considérant que le projet de Plan Local d'Urbanisme d'ÉTRELLES est prêt à être transmis pour avis aux personnes publiques qui ont été associées à son élaboration et aux personnes qui ont demandé à être consultées.

Mme Le Maire ajoute que le support projeté lors de la réunion publique du 20 Juin dernier a été diffusé à tous les conseillers municipaux.

Elle indique que les questions posées lors de la réunion publique ont porté sur les déplacements doux, notamment la piste cyclable jusqu'à Argentré du Plessis, sur la densification urbaine dans la ZAC de la Plesse et le centre-bourg, ainsi que sur le projet de déviation d'Argentré du Plessis.

Mme ROBIN demande ce qu'il est prévu pour la piste cyclable. Mme Le Maire répond qu'une bande le long de la voie communale a été placée en emplacement réservé pour pouvoir réaliser ce projet. Cependant, après plusieurs courriers envoyés, Vitré Communauté n'a pas inscrit de ligne budgétaire pour la programmation de cette liaison douce dans ses investissements, malgré plusieurs courriers des différents maires depuis la création de déviation nord et la rétrocession de l'ancienne RD 33 à la commune en 2008.

Mme ROBIN demande s'il est prévu une sécurisation du carrefour de la Vigne/Cap Bretagne. Mme Le Maire répond que cette problématique a été remontée au Département d'Ille et Vilaine dans le cadre du plan infra 2025, comme la mise en double voie de la sortie d'Étrelles de la RN157, ou encore l'éventualité d'un tourne à gauche pour l'ancienne base Eiffage pour les futures activités.

Toutefois, le Département a reçu plus de 600 demandes dans le cadre du plan infra 2025. Il est donc difficile

de savoir aujourd'hui ce qui sera pris en charge ou non dans le cadre de ce plan et surtout à l'échelle des 10 ans de notre PLU.

Mme Le Maire souligne que le dossier du PLU arrêté va partir pour 3 mois de consultation aux personnes publiques associées.

le Conseil Municipal décide :

- D'arrêter le projet de Plan Local d'Urbanisme de la Commune d'ÉTRELLES tel qu'il est annexé à la présente ;

- De décider de soumettre pour avis le projet de PLU :

- aux personnes publiques associées définies à l'article L132-7 et L132-9 du Code l'Urbanisme,

- au président de la commission départementale de la préservation des espaces naturels, agricoles et forestiers (CDPENAF),

- aux communes limitrophes et aux établissements publics de coopération intercommunales qui ont demandé à être consultés sur ce projet.

vote A l'unanimité

### Personnel communal

Le Conseil Municipal décide de créer, pour l'année 2018, les emplois suivants pour accroissements temporaire et saisonnier d'activités :

- 1 poste d'adjoint technique pour les services techniques et périscolaires

- 1 poste d'adjoint administratif pour le service administratif

vote A l'unanimité

### Acquisition des parcelles YL n°34 et n°37 à l'AGEACE

Le Conseil Municipal décide d'acheter à l'AGEACE (Association de Gestion de d'Ecole d'Agriculture Catholique d'Étrelles) la parcelle cadastrée YL n°34, d'une contenance de 2ha 14a 29ca, et la parcelle cadastrée YL n°37, d'une contenance de 5m<sup>2</sup>, au montant de 50 000€ pour ces deux terrains. Les frais de bornage et les frais de notaire seront à la charge de la Commune.

vote A l'unanimité

## QUESTIONS DIVERSES

Décisions prises dans le cadre des délégations de Mme Le Maire :

- 2018-01 : Attribution du marché pour la fourniture et la préparation de repas en liaison chaude pour le restaurant scolaire (marché à bon de commande) à l'association Hyacinthe Hévin, sise 5 Rue Hyacinthe Hévin 35 370 ETRELLES, au montant de 39 347€ TTC, d'après le Détail Quantitatif Estimatif.

- 2018-02 : Attribution du marché de modernisation de voirie 2018 (Aménagement Rue du Chardonneret/ Impasse des Fauvettes, Route de la Plesse, Route de Dronié) à l'entreprise PIGEON TP, sise La Guérinière 35 370 Argentré du Plessis, au montant de 122 873€ HT.

Mme ROBIN demande ce qui est prévu comme aménagements à l'entrée de la Rue de la Vigne

M. DAVENEL répond qu'il va être réalisé un aménagement paysager avec un chemin piétonnier derrière pour conserver la continuité piétonne avec la Rue de la Vigne.

Mme Le Maire ajoute que la mise en place de bordures en béton fait suite aux plaintes des riverains concernant le bruit des camions frigorifiques stationnés à cet endroit.

Mme ROBIN souhaite savoir si l'on a des nouvelles au sujet de l'état de catastrophe naturelle suite à l'orage du 09 Juin dernier. Après la mi juillet selon les informations données par M

le sous Préfet.

Mme Le Maire informe qu'elle a axé son édito du bulletin municipal sur la vigilance à avoir pendant les vacances d'été au sujet des cambriolages. Il ne faut pas hésiter à donner à la Gendarmerie le signalement de tout véhicule ou de tout individu suspect, car la sécurité est l'affaire de tous.

Mme Le Maire termine en annonçant une bonne nouvelle : la reprise du commerce de tabac-presse, suite au jugement du Tribunal de commerce du 27 juin dernier.

Mme Le Maire se félicite de la réouverture de l'établissement en Octobre, après semble t'il quelques travaux.

## Séance du Lundi 24 Septembre 2018

**Excusé(s) ayant donné procuration :**  
Mme LOUVEL Valérie à Mme MORICE Marie-Christine, M. TURMEAU Nicolas à M. DAVENEL Stéphane

### Assainissement collectif Rapport Annuel du Délégué 2017 VEOLIA

M. CLEMENCEAU, représentant de la société VEOLIA, présente le rapport annuel en séance.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide d'approuver le rapport annuel du délégué VEOLIA 2017, gestionnaire du réseau d'assainissement collectif de la Commune d'Étrelles.

vote : Pour : 20, abstention : 1

### ZAC de la Plesse Tranche 2 Vente de lots

(Tableau ci-dessous) vote à l'unanimité

### Voirie communale - modification du linéaire de voirie

Il y a lieu d'y ajouter la distance de voirie de la ZAC de la Plesse - Tranche 2 : 350 ml

Le Conseil Municipal décide d'approuver le nouveau linéaire de voirie communale à 38 567 ml, de préciser que cette délibération sera prise en compte pour le calcul de la DGF 2020

vote à l'unanimité

### Finances locales - Effacement de dettes

La Commission de surendettement des particuliers d'Ille et Vilaine a prononcé, dans sa séance du 12 Juin 2018, une décision d'effacement de dettes d'un débiteur de la Commune d'Étrelles.

La dette concerne des impayés de cantine et de garderie pour un montant de 268.25€.

Vote à l'unanimité

### Finances locales - Indemnité de conseil du Receveur Municipal

le Conseil Municipal décide d'attribuer l'intégralité de l'indemnité de conseil au Trésorier de Vitré pour l'année 2018, au montant de 706.08€

vote : Pour : 19, Contre : 1, abstention : 1

### Vitré Communauté - Approba- tion du rapport définitif de la CLECT - Transfert compétence « GEMAPI »

le Conseil Municipal décide de valider le rapport d'évaluation des charges transférées de la CLECT du 21 juin 2018 relatif au transfert de

N° de lot	N° parcelle cadastrale	Nom(s) acquéreur(s)	Adresse	Superficie	Prix de vente
2-22	Section ZO n°204p	Armelle VIGNON	6 La Croix Limier 35370 ETRELLES	298m <sup>2</sup>	26 820€
2-26	Section ZO n°204p	Elodie GUERIN et Xavier WALBRECQ	18 Rue Ile de France 35370 ETRELLES	612m <sup>2</sup>	55 080€
2-1	Section ZO n°204p	Charlotte RICHEUX et Mickaël LE GUÉNIC	09 Allée Sambre 35500 VITRÉ	673m <sup>2</sup>	60 570€
2-15	ZO n°204p	Martine CROUTON	17 Rue Monseigneur Duchesne 35000 RENNES	586m <sup>2</sup>	52 740€
2-8	Section ZO n°204p	Hélène FOURNIER et Gaëtan FOURNIER	Résidence Les Alizées 04 Impasse de Beauvais 35500 VITRÉ	514m <sup>2</sup>	46 260€

## Séance du Lundi 24 Septembre 2018 (suite)

la compétence GEMAPI, joint en annexe et de valider les montants des attributions de compensation définitives avec effet au 1<sup>er</sup> Janvier 2018.

Vote à l'unanimité

### **Vitré Communauté Modification des statuts**

Le Conseil Municipal approuve la modification des statuts de Vitré Communauté.

Vote à l'unanimité

### **Développement économique - Instauration d'un droit de pré- emption sur les fonds artisansaux, fonds de commerce et baux commerciaux**

Madame le Maire expose :

La loi N° 2005-882 du 2 août 2005 en faveur des Petites et Moyennes Entreprises et modifiée par la loi n°2014-626 du 18 juin 2014, introduit, dans son article 58, un droit de préemption au profit des Communes sur les cessions de fonds artisansaux, de fonds de commerce et de baux commerciaux. L'objectif de cet outil réglementaire est de maintenir la vitalité et la diversité du commerce de proximité, de lutter contre la transformation des commerces en logements.

La Commune d'Étrelles, soucieuse de l'attractivité de son centre-bourg et du dynamisme de son appareil commercial, a déjà pris plusieurs mesures favorisant le maintien de services à la population dans le bourg :

- Maintien du distributeur de billets
- Modernisation de l'Agence postale
- Construction d'une maison de santé pluridisciplinaire

Pour autant, malgré ces mesures, le commerce s'essouffle dans beaucoup de Communes rurales.

L'instauration de ce droit de préemption envoie un message fort aux promoteurs qui auraient des velléités de transformer des commerces en habitat.

La présente délibération a pour objet de définir le périmètre de sauvegarde du commerce et de l'artisanat, périmètre au sein duquel la collectivité

peut exercer son droit de préemption.

Il se délimite comme suit

- Rue Ile de France : n°1
- Rue Normand d'Étrelles : du n°01 au n°07 et du n°02 au n°22
- Rue Marquise de Sévigné du n°01 au n°05 et du n°02 au n°10
- Amorce entre la Rue Marquise de Sévigné et la Place Chanoine Delalande

Vote à l'unanimité

### **Fiscalité - Instauration d'une taxe d'aménagement majorée sur le secteur de la ZA de l'Écu**

Considérant la nécessité de réaliser certains équipements publics importants, notamment :

- Travaux substantiels de voirie
- Renforcement des réseaux

Il est proposé pour le secteur de la ZA de l'Écu, d'appliquer la taxe d'aménagement au taux majoré de 10%. Ce taux retenu ne finance que la quote-part du coût des équipements publics nécessaires aux futurs habitants ou usagers du secteur d'aménagement.

Mme Le Maire rappelle les discussions et négociations avec les riverains demandeurs depuis quatre ans de reconvertir la ZA en zone habitat et de densifier pour refaire de « la ville dans la ville ».

Pour pouvoir accueillir de nouvelles habitations, il est nécessaire de renforcer les réseaux, de réaménager la voirie, et de sécuriser le carrefour.

Les riverains ont tous signés pour annuler le cahier des charges et permettre le changement de zonage. En revanche, aucun n'a donné son accord pour une participation financière aux travaux (11€/m<sup>2</sup>) dans le cadre du Projet Urbain Partenarial (PUP).

La Commune a donc deux solutions : soit elle abandonne le projet de réaménagement de ce secteur, soit elle récupère la participation financière via la mise en place d'une taxe d'aménagement majorée de 10%.

M. MAUXION estime qu'il est tout à fait normal de demander une participation car les travaux auront un coût pour la collectivité.

Mme Le Maire rappelle que les terrains

ont été achetés à l'époque entre 5 et 8 francs. Aujourd'hui, ils en valent aux alentours de 100€ en cœur de bourg. vote A l'unanimité

### **Personnel Communal - Création d'un poste d'adjoint administratif**

L'agent en charge de l'accueil de la Mairie a démissionné, pour des raisons personnelles, à compter du 13 Février dernier. Le poste est depuis pourvu par un agent du CDG 35 en remplacement.

Considérant la nécessité de créer un emploi permanent compte tenu de la démission d'un agent, il est proposé la création d'un emploi permanent à temps complet pour l'exercice des fonctions d'agent d'accueil de la Mairie.

Cet emploi sera pourvu par un fonctionnaire de catégorie C de la filière administrative, au grade d'Adjoint administratif.

vote : A l'unanimité

### **Vie communale - Adhésion au dispositif de la participation citoyenne pour la sécurité**

Le 10 septembre dernier, les municipalités des Communes de Torcé et d'Étrelles se sont réunies en présence du Lieutenant Grégoire CHALMEAU, de la Brigade de Vitré, pour une présentation du dispositif de la « participation citoyenne ».

Ce dispositif consiste à sensibiliser les habitants de la Commune ou d'un quartier en les associant à la protection de leur environnement, pour éviter, ou diminuer, les vols ou cambriolages.

Il s'agit sensiblement du même dispositif que celui des « voisins vigilants », ce dernier est associatif et payant alors que la participation citoyenne est une démarche partenariale publique et gratuite (signature d'un protocole entre le Maire, le Préfet et la Gendarmerie).

Ce dispositif encourage la population à adopter une attitude vigilante et solidaire pour informer les forces de l'ordre de tout fait anormal. Ce dispositif n'a pas vocation à se substituer à l'action de la Gendarmerie.

Si la Commune souhaite s'inscrire dans cette démarche, il est nécessaire

de désigner des « référents sécurité », qui peuvent être des élus, qui auront les coordonnées directes de la gendarmerie pour signaler tout fait anormal, individus suspects...

Le dispositif est basé sur une relation de confiance et d'échanges d'information entre les référents sécurité et les services de Gendarmerie.

Il faudra susciter l'adhésion de la population, communiquer (voie de presse, bulletin municipal...) et installer une signalétique dissuasive sur le territoire.

Mme Le Maire est favorable à l'adhésion à ce dispositif de participation citoyenne car il permet de diminuer les vols et cambriolages, et ainsi de renforcer le sentiment de sécurité des habitants.

Mme Le Maire précise qu'Ételles et Torcé sont la cible par des vols similaires liées à la proximité avec la RN157. Une signalétique commune avec Torcé pourra donc être installée.

M. DAVENEL poursuit en disant que les référents sécurité auront les numéros des gendarmes de Vitré donc ils seront plus réactifs en cas de besoin, notamment la nuit et le week-end.

Mme le Maire propose que dans un premier temps, ce soit les élus, sur la base du volontariat, référents sécurité. Les élus volontaires adresseront un mail aux services de la Mairie. vote A l'unanimité

## Développement économique – Choix du projet d'installation d'activités sur l'ancienne base Eiffage

Les Commissions Urbanisme et Développement économique se sont réunies le 05 Juillet dernier pour examiner les offres d'achat pour le terrain de l'ancienne base LGV d'Eiffage, aujourd'hui propriété de la Commune d'Ételles.

3 offres ont été présentées. Un tableau comparatif est projeté en séance.

Les Commissions Urbanisme et Développement économique ont donné un avis unanime sur le projet n°3, projet des Groupes PIGEON et KERTRUCKS, qui offre des activités plus diversifiées et plus d'emplois. (environ 80 emplois)

Le Conseil Municipal doit donc prendre une délibération de principe pour désigner le projet.

Mme ROBIN demande s'il est prévu un aménagement à la sortie par rapport au trafic supplémentaire. Mme Le Maire répond qu'il s'agit d'une route départementale donc qui ne dépend pas de la Commune. Elle indique qu'aucune entreprise n'a donné d'exigences sur ce sujet dans leur projet. Elle remarque que les véhicules devront aller faire le tour du rond-point au Nord et au Sud de la zone.

M. MAUXION pense que le projet 1 est plus risqué au regard de l'investissement élevé par rapport au chiffre d'affaires. Cela lui fait peur. Par ailleurs, c'est un projet évolutif qui dépend du rythme de développement de l'entreprise.

Mme ROBIN estime qu'à ce stade, les entreprises peuvent présenter n'importe quoi et faire autre chose ensuite.

M. FESSELIÉ évoque le fait que, ce qui a séduit la Commission Urbanisme, c'est le caractère multi-activités du projet 3, et dans un délai court.

Mme MORICE ajoute que le président de Vitré Communauté, Pierre MEHAIGNERIE, ne souhaite pas de nouvelles activités logistiques sur le secteur, car il y en a déjà beaucoup.

Mme Le Maire ajoute que l'impact visuel des projets est aussi à prendre en compte. Le fait de mettre les bureaux dans le projet 3 du côté du village de la Géraudière permet de limiter les nuisances potentielles.

Elle ajoute que le prix proposé de 15€ HT est cohérent vis-à-vis des prix pratiqués sur le secteur (Domlain, St Germain 13€).

Mme ROBIN demande s'il y a eu négociation sur les prix.

Mme Le Maire répond qu'il s'agit d'une vente d'un terrain de plus de 5ha, et non d'un terrain de 2 000m<sup>2</sup> d'une zone d'activités. Ce n'est pas le même investissement. Elle réaffirme que le prix est cohérent, sachant qu'il n'a rien coûté à la Commune.

M. GAUTHIER précise qu'il est possible de négocier le prix à projets similaires. Or, là ce n'est pas le cas.

Mme ROBIN juge dommage de prendre une décision si rapidement. Elle aurait aimé pouvoir rencontrer les prospects, et négocier le prix de vente.

M. MAUXION se souvient que la

question du prix avait déjà été évoquée à la Commission Urbanisme antérieure à celle antérieure de Juillet.

Mme BARBOT demande si l'on a estimé les taxes foncières générées par ces projets. Non car les projets sont évolutifs. Après ces échanges Mme Le Maire propose de procéder au vote par projet.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à 0 voix pour le projet 1, 0 voix pour le projet 2, 21 voix pour le projet 3 et 1 vote blanc :

Décisions prises dans le cadre des délégations de Mme Le Maire :

- 2018-03 : Fixation des tarifs de garderie pour la rentrée 2018-2019 identiques à 2017/2018

- 2018-04 : Fixation des tarifs de cantine pour la rentrée 2018-2019 identiques à 2017/2018

- 2018-05 : Loyer pour M. GOUJON (location Maison des associations pour cours de musique) à 480€ /an

- 2018-06 : Loyer pour le Grymda (salle parquet de la salle des sport) à 480€/an

- 2018-07 : Bail professionnel avec M. GOUGEON Matthieu, orthophoniste, pour la location de la cellule médicale au 05 Allée des Chênes (300€/mois)

- 2018-08 : Location de la salle des sports à l'association Thalès Haute Bretagne pour un montant de 180€/mois

Mme Le Maire informe que la signature de l'acte d'achat de la salle de sport et du terrain de foot des Hairies aura enfin lieu début Octobre.

M. DAVENEL évoque les travaux de voirie sur la route de la Guerche. La route sera barrée dans le sens Vitré-La Guerche de Bretagne du 01 au 05 Octobre pour des travaux de fibre optique.

Il informe de la réfection de la voirie Route de Dronié et à la Roussière.

Il signale la démission de M. Jérôme LEMESLE de la Commission Voirie pour des raisons professionnelles.

Enfin, il fait état du changement des candélabres réalisé actuellement sur la Commune, en rappelant que ces travaux sont subventionnés à 80% dans le cadre du TEPCV.

- **Dimanche 16 décembre 2018**  
: Arbre de Noël
- **Samedi 2 février 2019** :  
Portes Ouvertes

## École Notre Dame de Lourdes

### Rentrée

La rentrée s'est très bien passée. L'école compte 9 classes, onze enseignants, huit salariées OGEC et 4 AVS.

Notre communauté éducative, ce sont aussi les associations de l'école (OGEC, APEL, AJE), les familles, les bénévoles... Chacun à sa manière oeuvre pour voir chaque enfant grandir et s'épanouir.

Le fil conducteur de l'année est «la musique». Espérons que la partition soit belle et qu'il n'y ait pas trop de fausses notes !

### Des travaux pendant l'été.

L'école s'est de nouveau embellie pendant l'été ! Une classe de CP a été rénovée par des parents. Un nouveau revêtement de sol a été posé dans la salle de motricité. La classe de CM2 a aussi été réaménagée.

### Courses de Rollers

Le 9 septembre, l'OGEC a organisé la 2<sup>e</sup> édition des «courses de Rollers». Une journée riche en animations : balades à motos le matin,

repas de midi, courses de trottinettes, de Rollers, démonstrations de danse sur rollers, de BMX... l'après-midi.

### «Grand jeu de rentrée»

Le 21 septembre, tous les élèves de l'école se sont rassemblés pour participer à un grand jeu proposé par l'UGSEL : «Haut les tours». Dans chaque équipe, les élèves de toutes classes étaient mélangés. Le jeu se déroulait en deux temps : d'abord récupérer des objets, ensuite construire la plus haute tour possible. Un beau moment partagé.



### Classe Poney

Du mercredi 10 octobre au vendredi 12 octobre, les élèves de CE1 ont eu la chance de partir en voyage scolaire à Bruz au centre équestre Fénicat.

### Concert avec Joseph Lafitte

Au printemps, tous les élèves participeront à un grand concert avec Joseph Lafitte, chanteur pour enfants. Un bel événement à vivre !

### Quelques autres projets...

Les élèves auront toujours la chance de pouvoir profiter du jardin pédagogique, de pouvoir se produire devant leur famille lors de l'Arbre de Noël, de pouvoir mener des projets en lien avec la maison de retraite...

Et puis, les CP-CE1-CE2 feront du judo, les CM1 créeront des films d'animation...

### Informations pratiques

- Téléphone : 02 99 96 62 19
- Mail : endletrelles@wanadoo.fr
- Blog de l'école : <http://ecole-ndl-etrelles.over-blog.com>
- Pour tout renseignement, ne pas hésiter à prendre contact avec le directeur Roland Bertel.

## APEL

« Nouvelle année scolaire, nouvelles idées, nouvelles recrues, nouveaux projets, nouvelle cadence.

Nous avons invité les élèves à faire parler leur créativité avec l'aide de Simon et Camille, en réalisant une fresque sur le mur du préau.

Avant d'avoir fait notre rentrée, nous avons effectué des travaux de rénovation pour une classe de Cp.

Nous avons présenté notre assemblée générale au mois d'Octobre.

Un esprit dynamique va se poursuivre, nous avons le plaisir d'accueillir de nouveaux bénévoles au sein de l'équipe de l'Apel.

L'Apel a participé financièrement à la sortie « classe poney » des CE1.

L'équipe de l'Apel ne perd pas le rythme, avec les élèves nous répondons présents pour continuer à soutenir le Téléthon.

Nous avons retroussé un peu nos manches, faire chanter les pinceaux et ciseaux pour préparer la décoration de l'arbre de Noël. Parents suivez le son des notes, les enfants seront fiers de vous présenter ce qu'ils auront préparé.

Nous remercions les parents qui contribuent au confort des élèves, en donnant de leur temps dans les différents rendez-vous.

L'équipe de l'Apel.»



# Vie scolaire

## École Robert Doisneau

### C'est la rentrée !

« Excellente année scolaire à tous »

« Accueillant des élèves de la Toute Petite Section au CM2, je souhaite que cette école soit un lieu de vie et d'apprentissage où chaque enfant trouve sa place. »

La directrice, Céline Fourmont

### Bravo les petits artistes !

L'année dernière les élèves de CM1-CM2 ont participé au concours national des Petits artistes de la mémoire. Leur travail s'est vu récompensé par une



deuxième place départementale. Accompagnés de leur enseignante, E. Huchet, de quelques parents et de Mme Geffrault, fille du soldat de leur œuvre mémorielle, les élèves se sont rendus aux Archives départementales de Rennes. Ils ont pu profiter d'une visite guidée des locaux puis ils ont reçu leur prix de la part du jury. Ils sont revenus très fiers. Bravo encore à eux.

### Les contes

Le fil conducteur de cette année sera les contes. Différents projets seront ainsi menés autour de ce thème.



### Les projets

En partenariat avec l'EHPAD, les 2 écoles et le Club de l'Amitié, nos élèves participeront aux animations mises en place lors de La Semaine Bleue.

Les élèves de la TPS au CM2 assisteront à un spectacle au centre culturel Jacques Duhamel de Vitré.

Ils participeront également au dispositif Cinéjeunes, un dispositif d'éducation à l'image centré sur le cinéma. Le thème choisi cette année est « Extraordinaire ».

Le sport sera à l'honneur de nouveau cette année.

### Informations pratiques

Les horaires : 08h30-11h45 puis 13h45-16h30

Portes ouvertes : samedi 2 mars 2019

Téléphone : 02.99.96.75.83

Mail : [ecole.0352750Z@ac-rennes.fr](mailto:ecole.0352750Z@ac-rennes.fr)

Site internet : Vous y trouverez des informations pratiques sur fonctionnement général de l'école ainsi que sur les projets menés dans les classes.

<http://www.ecole-doisneau-etrelles.ac-rennes.fr>



### C'est la rentrée!

Après une très belle fête de l'école sous le signe de la mer, des pirates et marquée par une grande chasse au trésor, l'association des parents d'élèves entame cette nouvelle année scolaire avec plusieurs temps forts :

Le **vide-grenier** (le 14/10/2018) : rendez-vous important dans l'année, la fête de Noël (le 16/12/2018) et la **fête de l'école** (le 23/06/2019), qui viennent soutenir les projets de l'école Robert Doisneau.

Tous ces événements sont de grands moments destinés à contribuer à la

vie et à l'animation de l'école au côté de l'équipe pédagogique. Ce sont aussi des temps d'échanges et de convivialité entre les parents d'élèves.

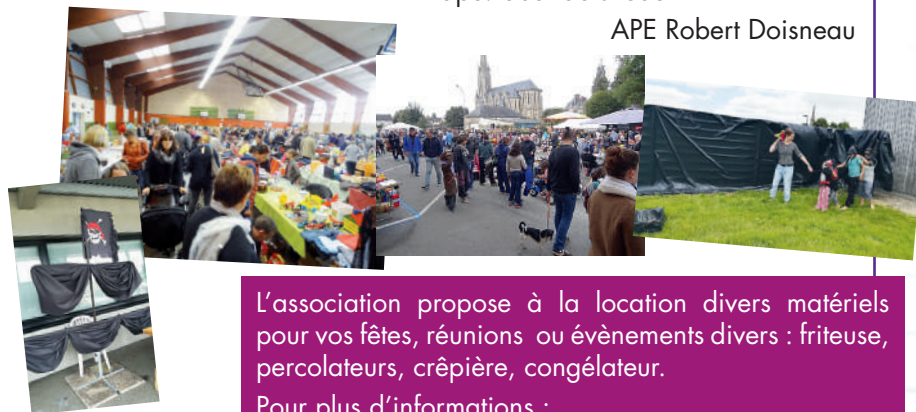
Tout parent désireux de venir nous rejoindre ou nous prêter main-forte

lors de ces manifestations, est le bienvenu!

Pour toutes informations, retrouvez-nous sur notre site internet : [www.ecole-etrelles-ape.fr](http://www.ecole-etrelles-ape.fr)

Ou <https://www.facebook.com/ape.robertdoisneau>

APE Robert Doisneau



L'association propose à la location divers matériels pour vos fêtes, réunions ou événements divers : friteuse, percolateurs, crêpière, congélateur.

Pour plus d'informations : [www.ecole-etrelles-ape.fr/location](http://www.ecole-etrelles-ape.fr/location)

# Vie associative

## ACA.F.N

**Sortie annuelle :  
Granville**

**« la Monaco du Nord »**

Le 5 juillet, 39 participants de l'association A.C. A.F.N. soldats de France ont réalisé leur voyage annuel.

- A 7h45 : départ est donné pour St James ; à 10h00 premier arrêt pause-café croissant suivi de la visite guidée des ateliers de production des tricots St James ( étapes de la fabrication et découverte de l'histoire et du savoir-faire unique de la société).
- 12h30 : déjeuner à Granville, visite commentée en autocar de Granville la cité corsaire appelée la « Monaco du Nord ».



- 15h45 : visite de la Saumonerie Granvillaise ; mode de fumage : dégustation très appréciée des convives !
  - 18h45 : retour à Etrelles, le verre de l'amitié a clôturé cette agréable journée appréciée de tous. Journée qui restera certainement un excellent souvenir.
- Remerciements du président à tous les participants de cette belle journée.

## Club de l'Amitié Gémouv 35



Le Club fait toujours le plein d'activités, le 25 Mai un concours de palets inter-clubs disputé par 30 équipes et remporté par les équipes de Vitré et Javené 4 x 12 points. L'équipe d'Etrelles, composée de Monsieur Chevallier et Monsieur Maudet, a terminé

deuxième sur 90 à la finale départementale de palets battue au goal-average. Le 30 Mai c'était une sortie en car avec le club de Torcé à la Planche dans le 44, visite d'une serre de 650 variétés de Fuchsias ; après un repas à Clisson, visite guidée des remparts, arrêt dans une cave et dégustations d'un vin du pays, visite au cimetière des gitans à Vallet. Le 5 Juin le triathlon à Domalain, plusieurs équipes du club ont participé aux différentes épreuves ainsi que des bénévoles pour assurer le service. Le 12 Juin la fête de l'amitié à St Aubin du Cormier animée par des groupes de musique, de chants et de danses et autres activités. Le 2 Août une marche pour la mise en forme dans les environs de la Motte-Gérard suivie de l'apéro et du pique-nique dans le parc ombragé chez Rolande. Le 26 août une sortie en car à Plouguenast dans le pays Gallo pour la fête du pain et des battages, animée par un groupe de chants marins. Le 19 Septembre une journée importante pour le club, c'était la Marche Ensemble sur les Chemins de la Convivialité au profit de Madagascar, 160 participants de la région Vitré Fougères ont parcouru les chemins de randonnée. Un merci à tous les acteurs pour la réussite de cette journée. Plusieurs adhérents du club ont fait le voyage d'une semaine au village vacances à Sournia dans les Pyrénées Orientales, tous sont ravis de l'accueil et de découvrir cette belle région.

### Évènements du Secteur 2018

Cent soixante adhérents de Génération Mouvement se sont donnés rendez-vous mercredi 19 septembre pour marcher sur les chemins de la convivialité au profit de solidarité Madagascar. André Tréluyer, président départemental, a remercié la municipalité d'Etrelles d'avoir offert gratuitement une salle pour le regroupement et les bénévoles du club d'Etrelles pour l'organisation de la journée. (20/09/2018)





## AJE (Association JardiSport d'Étrelles)

### JardiSport - Côté jardin



- Les CM2 ont récolté les pommes de terre.

- Les CP ont récupéré des graines de fleurs pour les semer au printemps...

Les poules et les poissons se portent également bien. Chaque semaine, une classe en a la charge.

Encore de nombreux projets pour rythmer cette année scolaire : notamment réaliser des allées «sensorielles».



Le jardin pédagogique de l'école Notre Dame de Lourdes a encore été prolifique. A la rentrée, c'était l'heure de la récolte. Quelques exemples :

- Les CE2 ont récolté des tomates pour la cantine. Ils ont aussi récupéré et fait sécher des graines qu'ils sèmeront en janvier pour avoir de nouveaux plants.

### JardiSport - Côté sport

La rentrée a commencé «sportivement» avec le grand jeu de rentrée de l'UGSEL : «Haut les tours». En effet, le vendredi 21 septembre, tous les élèves de l'école Notre Dame de Lourdes, des TPS aux CM2, se sont rassemblés et mélangés pour participer à un grand jeu. De quoi lancer l'année sur les rails

de la solidarité et de la coopération !

L'année devrait être sportive pour les élèves de l'école Notre Dame de Lourdes. Une rencontre endurance a eu lieu en octobre. Les CP-CE1-CE2 feront du judo. Ils sont également inscrits aux jeux départementaux de l'UGSEL. Les CM2, eux, sont inscrits aux jeux régionaux de l'UGSEL. Il y aura aussi la rencontre sportive avec les écoles privées du secteur collège d'Argentré du Plessis...

## L'association RANDO - ETRELLES

Notre association compte actuellement une trentaine d'adhérents et tout nouveau membre est bien sûr accueilli avec plaisir à n'importe quel moment!

De nombreux événements ont déjà marqué cette première année d'existence. Cet été, une rando nocturne avec pique-nique a eu lieu au barrage de la chapelle Erbrée ainsi qu'une journée à St Malo où nous avons allié randonnée et découverte du long côté, une belle journée de détente. Tout dernièrement nous avons participé à une rando solidaire de 8 ou 16 kms en lien avec le trek des gazelles

au Maroc pour aider les enfants atteints d'un cancer. Une nombreuse participation (84 personnes) lors de cette manifestation, qui s'est déroulée sous le soleil dans un climat convivial et amical et qui s'est ponctuée par un grand pique-nique.

### Rappel des horaires des randonnées de la semaine :

- le mardi après-midi à 14 heures (horaire susceptible d'être changé, se renseigner),
- le jeudi soir à 18h30
- et le samedi matin à 9 heures.



Pour tous renseignements complémentaires, s'adresser au **02 99 96 78 56** (**Lionel Cateline- animateur**), au **07 89 54 24 47** (**Marie-Brigitte Petit - secrétaire**) ou au **07 82 35 16 62** (**Marie-Claude Toubon - trésorière**)



# Vie associative

## Volley ball

La saison 2018-2019 a débuté vendredi 7 septembre par un tournoi de volley. Une belle réussite, 19 équipes engagées, de nombreux supporters et une belle équipe de bénévoles. Merci à tous. Ce tournoi a permis de remettre un chèque de 900€ à l'association trek des gazelles. Trek 100% féminin au Maroc, qui a pour objectif d'effectuer une randonnée solidaire pour soutenir les enfants malades en contribuant à améliorer leur quotidien au travers d'escapades sportives.

Pour cette rentrée, le club compte deux nouveaux membres qui ont rejoint le bureau : Delphine Crouton et Melvin Lambert.

Cette saison, deux équipes sont engagées en championnat. Nous maintenons notre créneau horaire du vendredi soir à partir de 20h45. N'hésitez pas à pousser les portes de la salle ! Ambiance conviviale et détendue assurée !

**Pour toute information :**  
[etrellesvolley@gmail.com](mailto:etrellesvolley@gmail.com).

**Le bureau d'Étrelles volley.**



## Gymnastique volontaire



La saison de Gym est repartie avec une bonne participation encore cette année. Si vous souhaitez bouger, vous renforcer ou passer un bon moment, dans la bonne humeur,

il est toujours temps de venir s'inscrire avec possibilité de 2 cours d'essai gratuits.

Un petit changement cette année pour le cours GYM DOUCE SENIORS qui est passé du lundi au mardi matin de 11h à 12h.

• 2 cours le mercredi :

- LIA/AEROBIC de 19h30 à 20 h30



- RENFORCEMENT MUSCULAIRE de 20h30 à 21h30

Ces cours sont animés par Laetitia PIEDINOVI

Renseignements :

Isabelle FESSELIER : 06.10.29.35.54

Lydie GASNIER : 06.40.60.53.35

Le Bureau GV ETRELLES

La Gym Volontaire d'Étrelles a renouvelé pour la 2<sup>e</sup> fois une soirée ZUMBA le vendredi 19 Octobre animée par Angélique. Chorégraphie très rythmée sur des musiques entraînantes, les participantes sont reparties en nous donnant rendez-vous pour l'année prochaine.



## Anim'Étrelles

Anim'Étrelles organisera  
le **31 décembre 2018**

la St Sylvestre autrement.

Dès 12h avec un repas suivi  
d'un après-midi dansant jusqu'à 18h.

Le menu sera à 35€ (boisson comprise)

N'hésitez pas à réserver dès à présent  
cette date (réservation jusqu'au  
20/12/18 à la Boulangerie Hunault  
à Étrelles (règlement à la réservation)

Tél : 02 99 96 77 44

**Vous avez besoin d'un barnum,  
d'une sono pour faire la  
fête, Anim'Étrelles peut vous  
louer ce matériel merci de  
contacter Eric Deschamps au  
02 23 55 39 66.**



# CALENDRIER DES MANIFESTATIONS 2018 - 2019

## COMMUNE D'ETRELLES

MOIS	DATE	MANIFESTATION	ORGANISATEUR	LIEU
NOVEMBRE	11	Commémoration 1914/1918 / Vin d'honneur	AC-AFN	Salle des Mariages
	17	Don des Fleurs		Atelier communal
DECEMBRE	1 et 2	Sainte Barbe des Pompiers	Sapeurs Pompiers	Salle Saint Hippolyte
	9	Arbre de Noël	APE École Publique	Pôle Enfance
	19	Arbre de Noël	Ecole Notre Dame de Lourdes	Ancienne Salle de Sport
	21	Marché de Noël	ACAE	Ancienne Salle de Sport
	22	Arbre de Noël	Basket	Nouvelle Salle de Sport
	28	Tournoi Badminton	Badminton	Nouvelle Salle de Sport
31	Saint Sylvestre	Anim' Etreilles	Salle Saint Hippolyte	
JANVIER	5	Tournoi Foot	Foot	Ancienne Salle de Sport
	11	Assemblée Générale	A.C. - A.F.N.	Salle des Mariages
	12	Galette des Rois	Basket	Salle de Réunion (Complexe sportif)
	17	Loto et Galette des Rois	Club de l'Amitié	Salle Saint Hippolyte
	18	Galette des Rois	La Théâtrelle	Salle des Mariages
	19	Loto	Foot	Ancienne Salle de Sport
30	Assemblée Générale	Gym Volontaire	Salle des Mariages	
FEVRIER	8	Tournoi Badminton	Badminton	Nouvelle Salle de Sport
MARS	9	Soirée Club	TTS	Salle Saint Hippolyte
	13	Gai Savoir	Club de l'Amitié	Salle Saint Hippolyte
	16	Repas Dirigeants	Foot	Salle Saint Hippolyte
	19	Belote	A.C. - A.F.N.	Salle des Mariages
	22	Concours de Belote	Club de l'Amitié	Ancienne Salle de Sport
	24	Tournoi Officiel Régional Badminton	Badminton	Ancienne Salle de Sport
	24	Tournoi Officiel Régional Badminton	Badminton	Nouvelle Salle de Sport
	31	Ouverture de la Pêche	Association de Pêche	Plan d'eau de la Préalaye
AVRIL	2	Concert Joseph Lafitte	École Notre Dame de Lourdes	Ancienne Salle de Sport
	26	Loto	Club de l'Amitié	Salle Saint Hippolyte
	28	Braderie Enfants	Centre de Loisirs	Ancienne Salle de Sport
MAI	3	Repas	Club de l'Amitié	Salle Saint Hippolyte
	8	Concours de Pêche	Association de Pêche	Plan d'eau de la Préalaye
	24	Concours de Palets	Club de l'Amitié	Ancienne Salle de Sport
JUN	1	Tournoi Foot	Foot	Complexe Sportif
	14	Assemblée Générale	Basket	Salle de Réunion (Complexe Sportif)
	15	Loto	Association de pêche	Ancienne Salle de Sport
	15	Assemblée Générale et Bad Party	Badminton	Salle de Réunion (Complexe Sportif)
	22	Tournoi Tennis	Tennis Etreilles Détente	Ancienne Salle de Sport
	23	Fête de l'école Robert Doisneau	APE École Publique	Pôle enfance
	28	Kermesse	Ecole Notre Dame de Lourdes	Salle Saint Hippolyte
	28	Fête de la Musique	Anim'Etreilles	Ancienne Salle de Sport



*Samedi 13 octobre 2018*